



Quelle est la durée de validité d'une carte d'identité ?

Vérfié le 20 août 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour un majeur

La durée de validité de la carte d'identité dépend de sa date de délivrance et de la situation dans laquelle vous vous trouvez à cette époque.

Carte délivrée avant 2014

En 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans. Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez **les 2 conditions suivantes** :

- Vous étiez **majeur** au moment de sa délivrance.
- La carte était encore valide le 1^{er} janvier 2014.

Condition de prolongation automatique

Date de délivrance	Date de validité		Condition liée à l'âge
	Date inscrite sur la carte	Nouvelle date	
2005	2015	2020	Être né en 1987* ou avant
2006	2016	2021	Être né en 1988* ou avant
2007	2017	2022	Être né en 1989* ou avant
2008	2018	2023	Être né en 1990* ou avant
2009	2019	2024	Être né en 1991* ou avant
2010	2020	2025	Être né en 1992* ou avant
2011	2021	2026	Être né en 1993* ou avant
2012	2022	2027	Être né en 1994* ou avant
2013	2023	2028	Être né en 1995* ou avant

* et majeur lors de la délivrance

Carte délivrée en 2014 ou après

La carte d'identité est valide pendant **15 ans**.

Pour un mineur

La carte d'identité d'un mineur est valable pendant **10 ans**.

S'il devient majeur avant sa date d'expiration, il peut continuer à l'utiliser. Il n'a pas besoin de demander une nouvelle carte.

Textes de référence

- Réponse ministérielle du 3 décembre 2019 relative au prolongement automatique de la carte d'identité [↗ \(http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-11107QE.htm\)](http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-11107QE.htm)

